

L'INTÉRIM PUBLIC

un TREMPLIN

pour l'EMPLOI

- Le secteur public local vous intéresse
- Vous voulez développer vos compétences
- Vous souhaitez enrichir votre expérience...

**Nous avons des missions
à vous confier**



Service
Remplacement
du Centre de Gestion
de l'Isère

*Ensemble,
construisons votre parcours professionnel
au sein des collectivités locales*

Cdg 38

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère



www.cdg38.fr

Le Service Remplacement du CDG 38

LES EMPLOYEURS PUBLICS LOCAUX PROPOSENT DES MISSIONS TEMPORAIRES POUR REMPLACER DU PERSONNEL MOMENTANÉMENT ABSENT OU POUR RENFORCER PONCTUELLEMENT LEURS ÉQUIPES DE TRAVAIL. NOUS LEUR PROPOSONS DES CANDIDATS EN FONCTION DU PROFIL RECHERCHÉ.

1 ACQUÉRIR

une première expérience professionnelle : les missions temporaires permettent de faire une première entrée dans le monde du travail, après une formation scolaire ou universitaire.

2

DÉVELOPPER

ses compétences : l'intérim permet d'enrichir son parcours professionnel en multipliant les expériences professionnalisantes et de se faire connaître auprès des employeurs.

3

DÉCOUVRIR

des métiers, des secteurs d'activité, le fonctionnement d'une collectivité locale... avant de s'engager plus avant.

4

ACCÉDER

à un emploi durable : le concours n'est pas le seul passage pour intégrer la fonction publique et l'intérim peut également déboucher sur une embauche de longue durée.

4 RAISONS DE CHOISIR L'INTÉRIM

QUEL PUBLIC ?

Des missions peuvent être proposées à des jeunes diplômés, des demandeurs d'emploi et des salariés en fin de contrat (dans une collectivité ou dans une entreprise), motivés par le secteur public local. Elles s'adressent également aux lauréats de concours en recherche de poste, aux titulaires à temps non complet et aux fonctionnaires en disponibilité.

POUR QUELS MÉTIERS ?

Les métiers exercés sont très divers. On recense 250 métiers différents dans les collectivités locales ! Ces dernières années, les missions ont principalement concerné les métiers de :

- > secrétaire de mairie, agent d'état civil, secrétaire
- > gestionnaire ressources humaines, responsable finances, comptable
- > agent des écoles maternelles, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants
- > cuisinier, ouvrier polyvalent ou spécialisé (du bâtiment, des voiries, des espaces verts), technicien en urbanisme

QUI SONT LES EMPLOYEURS ?

Les missions sont proposées par des communes, des structures intercommunales (communauté de communes, ...) et des établissements publics locaux (office HLM, CCAS, Musées...) de tout le département de l'Isère.

POUR QUELLE DURÉE ?

Les missions vont de quelques jours à plusieurs mois, selon les besoins.

TEMOIGNAGES

"Après 20 ans passés dans l'industrie à différents postes liés à la comptabilité, j'ai repris mes études et obtenu un Master 2 "contrôle de gestion et audit". Quand j'ai recherché un emploi correspondant à ma nouvelle qualification, on m'a opposé l'absence d'expérience. Au CDG, l'accueil a été très différent. J'ai rencontré un conseiller emploi et quelques mois plus tard, je commençais une mission de 6 mois comme Responsable du Pôle Budget - Comptabilité à la mairie de Meylan. Mon diplôme est désormais valorisé par l'expérience."

Brigitte T., 46 ans

"Le CDG me confie des missions depuis 3 ans. Je me suis occupée de la gestion du personnel et des paies dans une structure intercommunale, puis de l'urbanisme dans une commune. Actuellement et pour 2 ans, je suis les budgets et la comptabilité courante de la mairie de Marcollin, ainsi que la gestion des carrières des agents. J'apprécie la variété des fonctions et des univers de travail qu'offre l'intérim."

Marie-Claire C., 48 ans

"Lauréate du concours d'Attaché territorial, je recherchais un poste en Isère. Pas facile sans expérience. Un conseiller emploi m'a aidé à préciser mon projet professionnel, puis il m'a proposé une mission : remplacer durant 3 mois le Secrétaire de mairie de La Murrette. L'intérim a cet avantage de permettre aux débutants de faire leurs preuves dans des postes à responsabilité. Aux termes du CDD, le maire a souhaité me garder en poste. Le temporaire est devenu durable."

Anne-Claire B., 24 ans

Vous souhaitez postuler pour une mission temporaire ?

REJOIGNEZ NOUS.

NOTRE ENGAGEMENT

Pour nous, l'intérim n'est pas qu'une réponse ponctuelle à un besoin temporaire.

Nous vous accompagnons à chaque étape : nous préparons avec vous votre candidature, nous vous soutenons dans votre prise de poste, nous faisons avec vous un bilan de chaque mission...

Notre ambition : construire avec vous un parcours professionnel vers l'emploi durable.

1 Quelle que soit la mission recherchée (secteur, métiers, durée...), faites nous parvenir votre lettre de motivation et votre CV par mail (emploi@cdg38.fr) ou par courrier. Vous pouvez aussi saisir votre CV directement en ligne sur le site : www.emploi-territorial.fr

2 Lors d'un entretien individuel, un conseiller emploi fera le point, avec vous, sur vos compétences, votre expérience, votre disponibilité, votre mobilité géographique et votre projet professionnel.

3 En fonction des besoins des employeurs, nous proposons votre candidature pour les missions qui sont les plus adaptées à votre profil. Les exigences de la mission correspondent à vos compétences et la mission se situe dans le périmètre géographique convenu.

4 En poste, votre employeur est le Centre de gestion (vous êtes mis à la disposition de l'organisme qui propose la mission) et vous avez le statut d'agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale pendant la durée de votre CDD.

Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère Service Remplacement & Missions temporaires

> **nous rencontrer (sur rdv) :**

416 rue des Universités, 38402 Saint-Martin-d'Hères Cedex (Tram B & C)

> **nous contacter :** 04 76 33 20 33 - emploi@cdg38.fr

> **nous retrouver sur Internet :** www.cdg38.fr

> **consulter les offres d'emploi :** www.emploi-territorial.fr

